

INIG

L'Institut National des Invalides de Guerre (INIG) est un organisme assureur qui prend en charge le remboursement des soins infirmiers pour les invalides et les prisonniers de guerre.

Les invalides de guerre sont remboursés **intégralement**, ils sont reconnaissables à leur vignette rose.

Les prisonniers de guerre se font rembourser **uniquement le ticket modérateur**, ils sont reconnaissables à leur vignette jaune. Ils sont généralement assurés auprès d'un organisme assureur habituel (Chrétiens, Neutres, ...).

De toutes les manières l'INIG rembourse toujours le TM (demander 100% des honoraires).

Tickets modérateurs			
Du	Au	% T.M.	Remarque
01/01/2009	31/12/2099	100	

Un support magnétique doit être envoyé.



- L'I.N.I.G. n'a pas adhéré au système Mycarenet. Toujours envoyer un support CD et joindre les attestations de soins donnés.

L'encodage et la facturation des soins se réalisent de la même manière qu'une assurance privée (voir document EN67)
Dans le programme, l'INIG détient le code 700.

2 cas sont possibles ; explications au document EN67

- 1 – L'INIG prend en charge uniquement le ticket modérateur (TM) – cas Assurance complémentaire.
- 2 – L'INIG prend en charge la totalité des honoraires (SSI + TM) – cas Assurances privées ou Accidents de travail.

Blocage de la mise à jour de l'assurabilité pour MyCareNet.

En effet, un patient INIG peut être affilié et identifié par son NISS ou son N° d'inscription à une mutuelle classique. Il ne faut pas rapatrier les données des mutuelles mais conserver celles qui ont été encodées dans le programme.

- [Fiche patient > Propriétés > Divers](#)
- Cocher la case "Bloquer l'assurabilité pour MyCareNet"
- Cliquer sur le bouton « Enregistrer ».

